

ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN
ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE
Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 11 mars 2024,
à 20H15, à la maison communale de Baelen.

Présents : M.FYON, Bourgmestre Président ;
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,
J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ;
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

Objet : Accueil Temps Libre - Avenant à la convention entre la Commune et l'ONE -
Approbation.

Le Conseil,

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, appelé couramment décret ATL, modifié par le décret du 26 mars 2009 ;

Revu sa délibération du 13 mars 2017 par laquelle le Conseil approuvait le projet de convention ATL entre la Commune et l'ONE ;

Vu la convention signée le 16 mai 2017 ;

Vu le courrier du 5 janvier 2024 par lequel l'ONE informe la Commune qu'il a décidé d'octroyer le renouvellement de l'agrément du programme CLE à la Commune à dater du 1^{er} juillet 2023 et pour une durée de 5 ans ;

Considérant que cette décision d'agrément est accompagnée d'une demande d'avenant à la convention relativement aux missions de la coordinatrice ATL ;

Vu le projet d'avenant rédigé par la coordinatrice ATL ;

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, approuve l'avenant à la convention ATL entre la Commune et l'ONE, tel qu'annexé à la présente délibération.

Un extrait de la présente délibération et l'avenant à la convention seront transmis à l'ONE, via le portail Pro.ONE.be.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. PLOUMHANS

M. FYON

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. PLOUMHANS

M. FYON